



A la rentrée, un abonnement unique pour les jeunes – de 19 ans !

A partir du 1er septembre 2023, l'abonnement annuel scolaire et l'abonnement « 3 -18 ans » disparaissent pour faire place à un abonnement unique annuel pour les – de 19 ans GRATUIT.

Les nouveautés de cet abonnement

- L'abonnement est valable pour une année du 1er septembre au 31 août.
- L'inscription est à renouveler **tous les ans** sur www.corolis.fr.
- Valable toute l'année sur toutes les lignes scolaires, interurbaines et urbaines du réseau COROLIS exceptés la Navette Express Hôtels, la ligne 518 et le service Corolis à la Demande.

Les modalités de souscription

Pour obtenir l'abonnement à la rentrée, dès le 5 juin, tous les enfants, **même beauvaisiens**, doivent désormais passer par le portail d'inscription sur www.corolis.fr.

Pour être certain d'être en règle et de voyager en toute tranquillité dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire **avant le 11 août 2023.**

Afin d'accompagner au mieux les familles dans ces changements, vous trouverez joint à ce courrier un document vous présentant de façon détaillée les modalités de souscription à ce nouvel abonnement.

L'élève doit également emprunter les lignes de la Région Hauts-de-France ?

Pas de changement, l'élève peut disposer d'un **abonnement scolaire de la Région Hauts-de-France** pour lui permettre de faire **1 aller/retour** par jour scolaire entre son domicile et son établissement scolaire sur les lignes du réseau de la Région Hauts-de-France.

Pour aider les familles dans leurs démarches d'inscription aux transports, vous trouverez joint à ce message un document intitulé « Où m'inscrire ? ». En fonction de la commune de résidence de l'enfant et de son établissement de scolaire, elles sauront rapidement auprès de quel(s) réseau(x) faire leurs démarches.

Pour procéder à l'inscription de leur enfant auprès de la Région Hauts-de-France, les représentants légaux ont deux possibilités dès maintenant :

1. Privilégier l'inscription en ligne [ICI](#) sur le site sécurisé oise-mobilite.fr en accédant à la rubrique « Scolaires » (depuis un smartphone ou un ordinateur) => En quelques minutes, ils ont la possibilité d'éditer un titre provisoire pour utiliser le car, d'imprimer une prise en charge à présenter au guichet SNCF pour utiliser le train ou d'imprimer la carte de libre circulation pour les primaires.
2. Ou, en cas de difficultés particulières :
 - Se rendre à l'agence « Réseau Oise » pour un accompagnement à l'inscription en ligne
 - Demander aux services de la Région le formulaire d'inscription au format papier et l'adresser par voie postale à la Région à l'adresse suivante :
Région Hauts-de-France - 1 rue des Filatures BP 20781 - 60007 BEAUVAIS
cedex - Transport.Oise@hautsdefrance.fr - 03-74-27-00-50

Pour être certain d'être en règle et de voyager en toute tranquillité dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire **avant le 11 août.**

Je vous rappelle également que pour être informé gratuitement par mail et/ou SMS et en temps réel des perturbations sur le réseau Corolis, les directrices et directeurs d'établissements, les représentants légaux peuvent s'inscrire sur le site www.oise-mobilite.fr.

Enfin, tout au long de l'année, du lundi au samedi de 8h à 19h (sauf jours fériés), l'agence Oise Mobilité est également à disposition des usagers au 0 970 150 150 (numéro non surtaxé) ou par mail à contact@oise-mobilite.fr pour les renseigner sur les horaires de transports en communs et recueillir les éventuelles réclamations des usagers.

Vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration pour que tous les élèves soient inscrits, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.